



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ EEI

Chaque école est une communauté d'apprenants où l'on considère l'apprentissage comme une partie intégrante et essentielle de la vie quotidienne. Le programme de l'IB met l'accent sur la capacité des élèves à « *apprendre à apprendre* » et sur le développement de qualités d'individus sensibles à la réalité internationale. « Les apprenants de l'IB doivent s'efforcer à être chercheurs, informés, sensés, penseurs, communicatifs, intègres, altruistes, audacieux, ouverts d'esprit, équilibrés et réfléchis ». Ces qualités dépassent largement le cadre scolaire et témoignent d'un engagement à se respecter soi-même, à respecter les autres ainsi que le monde qui nous entoure. L'École d'éducation internationale attend des élèves qu'ils fassent preuve d'intégrité et d'honnêteté dans l'ensemble de leur travail scolaire. Être intègre signifie aussi « posséder un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de chaque individu, des groupes et des communautés » ainsi qu'être responsable de ses actes et de leurs conséquences.ⁱ Les élèves de l'IB doivent être des créateurs de contenu et pas des imitateurs afin de communiquer leur vision et leur compréhension du monde.

Manquements à l'intégrité

Plagiat | Présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les siens.ⁱⁱ

Collusion | Contribution au plagiat d'un autre élève, par exemple en acceptant que cet autre élève copie le travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

Reproduction d'un travail | Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord de l'enseignantⁱⁱⁱ.

Mauvaise conduite lors d'un examen | Y compris possession de matériel non autorisé (téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par une autre personne, etc.)

Divulgarion d'informations à d'autres élèves ou **réception d'informations** émanant d'autres élèves relatives au contenu d'une épreuve avant que tous les élèves aient terminé l'évaluation.^{iv}

L'élève se verra attribuer la note « 0 » pour une évaluation s'il a triché ou plagié.

(Guide de gestion de la sanction des études secondaires du MEESR)

Voici d'autres sanctions possibles en cas de manquement à l'intégrité :

- reprise du devoir ou du travail avec pénalité;
- réflexion écrite;
- travail supplémentaire;
- retenue;
- suspension;
- autres.

En cas de récidive, des sanctions plus sévères pourront s'appliquer. La version complète de cette politique est disponible sur notre site Internet : <http://eei.csp.qc.ca/>

ⁱ Organisation du Baccalauréat international

ⁱⁱ CARROLL, Jude, *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB*, Organisation du Baccalauréat International 2012, p.2.

ⁱⁱⁱ Université du Québec à Montréal, <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>.

^{iv} Organisation du Baccalauréat International 2006, 2007, *Règlement général du Programme du diplôme*, p.9.

Comment faire preuve d'intégrité comme apprenant de l'EEL?

- Citer toutes les sources utilisées, même si elles sont paraphrasées ou résumées.
- Faire une distinction claire entre le travail réalisé par l'élève et la source utilisée (en utilisant des guillemets, la mise en retrait du texte).
- Savoir planifier son travail pour éviter en fin de parcours de manquer de temps et de se contenter de faire un collage de ses notes de lecture.
- Indiquer la référence des images, des graphiques, des données provenant de sources externes.
- Prendre en note tous les éléments qui permettent d'identifier la source d'où est tirée l'information : nom de l'auteur, titre du livre ou de l'article, titre du périodique, volume, numéro, mois de publication s'il s'agit d'un périodique, année de publication, page (s).^v
- Consulter le *Guide de Méthodologie 2011* de l'EEL pour utiliser des conventions reconnues.
- S'assurer d'avoir uniquement le matériel autorisé pour une évaluation.

L'objectif poursuivi par le **travail en équipe** c'est d'amener les apprenants à construire ensemble leurs connaissances. Apprendre ensemble, c'est engager un processus dans lequel les apprenants sont appelés à partager ce qu'ils connaissent, à échanger sur leurs différentes conceptions des nouveaux éléments, à **construire ensemble** des connaissances et à maîtriser des compétences qui seront le fruit de leurs interactions.

La **collusion** va à l'encontre de cet objectif, puisque permettre le plagiat ou utiliser le travail d'un autre c'est parasiter les connaissances et les compétences de l'autre, cela ne permet pas de se développer en tant qu'apprenant.

Des exemples pour vous aider

Les informations suivantes proviennent d'un document produit par l'Université d'Ottawa en août 2010 : *Attention au plagiat! C'est facile c'est tentant... mais ça peut coûter cher!* www.uOttawa.ca/plagiat.pdf

PLAGIER, c'est voler les mots, les idées ou les statistiques d'une autre personne en les faisant passer pour les vôtres. La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée. Évidemment, on ne peut pas toujours être original. Il est donc tout à fait normal de s'inspirer des écrits et des pensées des autres. Cependant, il faut le faire de façon acceptable afin de ne pas se rendre coupable de plagiat.

Vous voulez vous servir du texte suivant?

Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. *

* Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundurn Press, 1991, 3-4.

^v http://plagiat.ec-lille.fr/FAQ_Plagiat.htm

Ce qui est acceptable	Acceptable parce que
<p>* Les mots en caractères gras sont ceux du texte source.</p> <p>Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral ». (1991 : 3)</p>	<p>L'extrait est placé entre guillemets et la source est citée.</p>
<p>Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».</p>	<p>Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteure a dit en deux phrases.</p> <p>Vous avez placé entre guillemets ce que vous avez emprunté textuellement à l'auteure.</p> <p>La source est citée.</p>
<p>Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.</p>	<p>L'idée est résumée en des termes autres que ceux de l'auteure (bonne paraphrase).</p> <p>L'auteure et son œuvre sont citées.</p>
Ce qui est inacceptable	Inacceptable parce que
<p>Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.</p>	<p>L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.</p>
<p>Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.</p>	<p>Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).</p>
<p>Même si les femmes représentent plus de 50 % de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).</p>	<p>Même si l'auteure, son œuvre et les pages sont indiquées, les mots en gras sont ceux de l'auteure et ils ne sont pas placés entre guillemets.</p>

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

- Les apprenants de l'IB doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans leur travail.
- Les élèves doivent développer les compétences acquises dans le cadre des approches de l'apprentissage afin de devenir des investigateurs autonomes et de faire preuve d'intégrité.
- Les élèves consignent les informations permettant de retracer la provenance des ressources, des idées et du travail d'autrui.
- Les élèves font la différence entre être influencés ou inspirés par le travail d'un autre créateur (on doit indiquer la source originale) et reproduire le travail de l'autre.
- Chaque élève est conscient de ses choix ainsi que de ses comportements et est prêt à en assumer les conséquences.

RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

« Les enseignants peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire en appliquant les méthodes décrites ci-après :

- enseigner aux élèves les méthodes employées pour citer ou utiliser le travail d'autrui;
- expliquer précisément à quoi s'expose tout élève remettant un travail qui n'est pas le sien;
- insister sur le rôle éducatif exercé par certaines compétences de l'aire *Apprendre à apprendre*;
- fournir aux élèves des clarifications spécifiques à la tâche concernant les exigences de l'évaluation y compris au sujet de l'utilisation du travail d'autrui;
- (dans la mesure du possible,) veiller à ce que les tâches d'évaluation (...) fassent appel à la recherche et à la créativité; »^{vi}
- utiliser les planifications verticales des approches pour fournir un cadre de références cohérent en matière d'intégrité et de développement des attentes d'apprentissages;
- servir d'exemples aux élèves en faisant preuve d'intégrité dans l'utilisation de ressources pédagogiques ou autres;
- faire preuve de vigilance lors de la surveillance des examens, comme il est stipulé dans les *Consignes au surveillant dans le document Session d'évaluation de juin 2012* à la page 2.2:

« Le surveillant d'épreuves a une tâche précise de contrôle pour permettre aux élèves de passer l'épreuve dans les meilleures conditions. Afin d'empêcher certains élèves de frauder, il doit donc assurer une surveillance active et continue. Aucun autre travail n'est autorisé. Il consacre tout son temps à la surveillance: aucune correction, aucune lecture, etc. ne sont permises. »

^{vi} CARROLL, Jude, *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB*, Organisation du Baccalauréat International 2012, p.5-6.